

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# Quand un « Non de gauche » écrit au « Oui de gauche »...

- International - Europe -

Date de mise en ligne : mercredi 18 mai 2005

---

Démocratie & Socialisme

---

Cher « Oui de gauche »,

Je suis un « Non de gauche ». Non, n'arrête pas de me lire ! Je sais, on est assez fâchés en ce moment, mais permets-moi toutefois de t'écrire. Car j'espère bien qu'il nous reste quelque chose en commun : le « ... de gauche ». Est-ce que ce « ... de gauche » nous permettra de mener à nouveau des actions ensemble après ce satané 29 mai ? Je l'espère !

Tu sais, je n'ai jamais demandé un référendum. Pour une question si complexe, le référendum n'est sans doute pas la meilleure solution. Mais pas à cause de ce qu'a dit Bolkestein l'autre jour dans le poste, quand il a prétendu que la démocratie, c'était bon pas pour les « peureux » !

Non, j'aurais préféré qu'on en discute au printemps dernier, en 2004, quand on a élu nos nouveaux députés européens et qu'on a mis, après les régionales et les cantonales, une nouvelle pâtée à la droite ! J'aurais préféré qu'alors, ce fût à l'ordre du jour : tous les partis d'Europe auraient présenté à tous les électeurs leurs propositions pour une constitution. Moscovici aurait dit qu'il était contre les monopoles (même publics) et pour la concurrence « libre et non faussée » (art. I-3/2).

Moi, j'aurais voté pour une liste qui aurait voulu une « concurrence pas libre et bien faussée », avec des vrais services publics pas marchandisés, avec des usagers et pas des clients. Je pense même que tu aurais été d'accord, toi !

On aurait élu nos députés, en sachant toutes les propositions. Le parlement européen se serait réuni, il serait devenu une constituante européenne. Tous les avis, toutes les nuances, tous les amendements, auraient été discutés et, au bout d'un an ou deux, ils auraient voté, à une majorité qualifiée (60 % ? 66 % ?) la nouvelle constitution. Donc on aurait pu changer, ensuite, la constitution, aussi à la majorité qualifiée ! Pas comme aujourd'hui, où il faudra l'unanimité des États (comme pour tous les traités) !

C'est pour ça que Giscard a dit qu'on en prenait pour « cinquante ans ». D'ailleurs c'est marqué (art. IV-446) : « Le présent traité est conclu pour une durée illimitée ». Ce n'est pas comme ceux d'avant, Amsterdam ou Nice !

Mais ce n'est pas cela qui s'est passé, tu le sais bien : une commission technique, que la mégalomanie de Giscard a fait appeler « convention » (quelle honte, quand on se rappelle la Convention de la Grande Révolution de 1789-93 !), composée à 60 % de libéraux, a préparé un texte, que le même Giscard a fait appeler « constitution » (en gros les parties I et II de l'actuel projet). Ensuite, ont été rajoutées les parties III et IV, et toutes les annexes et autres protocoles, même pas discutées par la « convention ». Mais nous, - nous, les citoyens ! - on n'a pas pu en discuter pendant les élections, parce que c'était des élections pas pour ça, paraît-il.

Quinze jours après notre vote dans toute l'Europe, les chefs d'États se sont réunis et ont adopté le projet, sans qu'aucune opinion publique ne soit vraiment informée : *448 articles qu'on ne peut plus amender ! 882 pages A4 en tout qu'on ne peut pas changer* : c'est oui ou c'est non, rien d'autre n'est plus possible. La Constitution française, elle fait 20 pages, c'est juste un cadre. Pas celle-là.

Conviens-en, ce fut un procédé pas du tout « constituant », pas du tout démocratique. Au Portugal, les copains réclament un référendum pour le droit à l'avortement. Là, la question est simple : on est pour ou contre le droit de la femme de disposer de son corps. Pour des questions comme ça, le référendum, d'accord. Pour 448 articles, plein d'annexes et protocoles, pas d'accord, il faut d'abord qu'on élise des députés, qu'on puisse amender.

Cher « Oui de gauche », crois-tu qu'une constitution préparée comme une caricature technocratique peut être démocratique ? Est-ce que tu es vraiment d'accord avec l'idéologie de la « concurrence libre et non faussée » qui commande tout le texte (art. I-3/2) ? Est-ce que tu es pour l'interdiction des aides de l'État aux services publics (art. III-167/1) ? Est-ce que tu es pour interdire des accords entre entreprises européennes, y compris les services publics (art. III-161/1) ? Est-ce que tu es pour que les services publics soient, comme les entreprises commerciales, soumises à la concurrence « libre » (art. III-166) ? Est-ce que tu es pour que, même en situation de guerre, les affaires continuent comme si de rien n'était (art. III-121) ? Est-ce que tu es pour qu'on empêche l'harmonisation vers le haut des droits du travail (fin art. III-207) ?

Ne crains-tu pas que ça tire forcément vers le bas si l'harmonisation des systèmes sociaux doit se faire obligatoirement (=constitutionnellement) par le seul « fonctionnement du marché intérieur » de l'Union (3e par. art. III-209) ? Est-ce que tu es pour que la flexibilité du travail devienne une norme constitutionnelle (art. III-203) ? Est-ce que tu es pour que le but de la politique agricole européenne soit « d'accroître la productivité » (art. III-227/1a) ?

Moi, je pencherais plutôt pour le développement de l'agriculture raisonnée, biologique ou biodynamique. Mais ça sera anticonstitutionnel. Est-ce que tu es pour que la politique énergétique soit uniquement régulée par le marché (art. III-256/1a) et que l'énergie nucléaire soit mise sur le même pied que les énergies renouvelables (art. III-256/1c) ?

Et que penses-tu des libertés fondamentales en Europe ? Dis-moi, qu'est-ce que tu aurais mis, toi ? Moi, j'aurais pensé à la liberté de conscience, à la liberté d'expression, de réunion, d'opposition, d'orientation sexuelle, à l'autodétermination des peuples. Mais ce n'est pas ça qu'ils ont écrit : ils ont mis (art. I-4) : « Libertés fondamentales [...] : 1. La libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement ». C'est tout (ils en reparlent plus loin, dans la Partie II sur les droits sociaux, mais ce n'est pas clair du tout). La « circulation » est libre, si je comprends bien, mais moi, moi, suis-je libre avec ça ? Et la taxe Tobin sur le mouvement des capitaux spéculatifs, elle est interdite, alors ? Et puis, tu sais, ils m'énervent : parce qu'ils font exprès qu'on ait du mal à comprendre ce qui est écrit. Par exemple, au chapitre des valeurs, ce n'était pas compliqué de dire qu'une des valeurs, c'est l'égalité entre les hommes et les femmes, non ? Mais ils ont écrit : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine [...] ».

Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes » (art. I-2). Celle-là, tu vas la lire quinze fois avant de comprendre. Et tu vas finir par comprendre quoi ? Moi, j'ai fini par comprendre que si l'égalité homme-femme est importante dans la société, ce n'est pas un impératif constitutionnel, en tant que « valeur », pour l'Union.

La laïcité ? D'accord, il n'y a peut-être pas de mot pour dire laïcité en estonien. Mais ils auraient pu mettre que l'Union et ses États membres sont indépendants de toute religion. Tu sais bien qu'ils ont mis le contraire. Le mot « religieux » est le cinquième mot des 882 pages, dès le préambule, sur les héritages. Ils ont fait du dialogue avec les Églises un impératif constitutionnel (art. I. 52/3).

Moi, je n'ai rien contre le dialogue avec les Églises, mais pourquoi en faire une obligation constitutionnelle ? Pourquoi n'ont-ils pas mis le dialogue obligé avec les syndicats, alors ? Et ils ont écrit que la liberté de pensée, de conscience et de religion (je suis pour !) impliquait la « liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites » (art. II.70/1).

Je ne comprends plus, là : la loi, il y a un an, sur les filles qui se couvrent les cheveux parce que Dieu l'a dit, ils avaient expliqué que c'était pas contre l'islam mais contre toutes les manifestations religieuses, que ça ne discriminait pas. Et c'est les mêmes qui signent ça aujourd'hui ?

D'ailleurs à propos de l'école, j'ai vu qu'ils mettent les écoles privées religieuses exactement sur le même plan que les écoles publiques laïques (art. II-75/3). Puisque c'est reconnu dans la Constitution, j'ai peur que ça oblige la République à financer encore plus les écoles privées. Et puis ils ont écrit que le droit à l'éducation « comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire » (art. II-74/2). Est-ce que ça veut dire que l'enseignement pas obligatoire risque de ne pas être gratuit, en dessous et au-dessus de l'âge de la scolarité obligatoire ?

Tiens, au fait, je ne l'ai trouvée nulle part, la définition de l'âge de la scolarité obligatoire, ils ont dû oublier. Si on a un gouvernement très à droite, qui veut renvoyer les femmes à la maison, ne crois-tu pas qu'il s'en servira pour dire que désormais l'école maternelle, pas obligatoire, est payante ? En tout cas, nous, on ne pourra pas se servir de la Constitution pour défendre la maternelle. C'est pareil, du reste, pour défendre l'avortement, puisque ce n'est pas un droit : si un gouvernement dit que c'est une « affaire de conscience » et que les femmes qui veulent avorter peuvent le faire, mais sans être remboursées, la Constitution ne nous aidera pas du tout, au contraire !.

Tu sais bien que les gens sont inquiets, avec les délocalisations. OK, ils ont retardé Bolkestein de trois mois, le temps que le « oui » l'emporte. Mais dans la Constitution, qu'est-ce qu'il y a là-dessus ? Tu as vu l'article III-177 ? C'est sur la politique économique et monétaire de l'Union « fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des États membres [...] conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

Ça, tu vas le retrouver 68 fois dans la constitution, si des fois c'était pas clair. Mais constitutionnellement, c'est quoi, une « économie de marché ouverte où la concurrence est libre » ? Ce qu'on avait depuis la Libération, c'était un marché limité, encadré, conditionné, et on pouvait voter là-dessus. C'est fini, c'est anticonstitutionnel maintenant. Et lis l'article III-144 : « Les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites ». Et l'article III-147 : la loi-cadre européenne porte « par priorité sur les services qui interviennent d'une façon directe dans les coûts de production ou dont la libéralisation contribue à faciliter les échanges de marchandises », ce qui va faciliter l'outsourcing comme ils disent, en clair l'externalisation de larges parties des services d'une entreprise.

Et va voir à l'article III-148 : « Les États membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire ». Ça veut dire quoi, dans une Constitution, qu'il faut s'efforcer de libéraliser encore plus que ce qui avait déjà été signé, en clair l'AGCS ? Ça a forcément un sens, sinon, ils n'auraient pas écrit comme ça : ça veut dire que la Commission - que ni toi ni moi n'avons élue -, va exercer la pression maximale pour qu'on aille toujours plus loin. Et l'article III-166 : ils n'y parlent même plus de « services d'intérêt économique général » (SIEG), mais des « entreprises chargées de la gestion » des SIEG. Si je comprends bien, si la Lyonnaise décide de ramasser les poubelles, ça y est, c'est un « service public » ? Et comme c'est un « service », c'est libéralisé chaque fois plus comme un service ? C'est tout Bolkestein ça.

Si le « oui » passe, je ne vois pas comment on pourra empêcher Bolkestein (ou son frère jumeau) de revenir, c'est constitutionnalisés. Ce genre de truc, ça devrait pourtant faire partie de la politique des gouvernements dans chaque pays, et on voterait dessus. Je ne comprends pas ce que ça vient faire dans une constitution.

Je sais bien qu'il y a douze permanents syndicaux de la CES à Bruxelles, qui, sans consulter leurs 60 millions d'adhérents, ont dit « oui » tout de suite à cause de la charte des Droits fondamentaux (la Partie II). Mais est-ce que ça peut être une avancée, une charte qui est systématiquement en arrière par rapport aux droits sociaux des quinze pays de juste avant l'élargissement et qui est seulement facultative (Préambule de la Partie II et art. II-112) ?

Tu as vu, ils n'ont pas mis le droit au travail, mais le « droit de travailler ». Ils ont même mis la « liberté de chercher un emploi » (art. II-75/1-2). Ça, tu vois, j'apprécie ! D'accord, on l'avait, le droit au travail, depuis 1946 et ça n'empêchait pas le chômage. Mais ce droit (pour nous) lui imposait (à l'État) de faire des efforts, d'avoir une politique, et s'il n'y arrivait pas, il fallait qu'il accorde une indemnité. Tiens au fait, je ne l'ai pas trouvé, le droit à l'allocation

chômage, ils ont dû oublier. Ils disent juste, plus loin (art. II-94), que l'Union « respecte le droit » à un secours, si c'est déjà prévu par les pays, mais là, ce n'est pas obligé, elle n'impose rien. J'espère qu'on aura toujours un bon gouvernement, parce que justement, l'allocation chômage n'est pas obligée.

Ils ont oublié aussi le droit à l'avortement, le droit à la contraception, le droit au divorce, le droit au logement (mais je peux avoir une « aide »).

Ils n'ont pas mis le droit à la sécurité sociale, mais l'Union « respecte l'accès aux prestations de sécurité sociale » : t'es sûr que c'est pareil, le « respect », ou le droit ? Moi, j'ai peur que ce soit des assurances privées et très chères (art. II-94/1).

Je n'ai pas trouvé non plus les 35 heures, ni les 40 d'ailleurs, ni même les 48 comme avant 1936 (art. II-91). Mais ils n'ont pas oublié de donner le droit de grève aux patrons, le lock-out, quoi : ça, c'est juste, faut qu'ils se défendent, les pauvres du CAC 40 (art. II-98).

Il y a un truc qui me plaisait : le parlement, le seul qu'on élit, aurait un peu plus de pouvoir. Il fait passer l'examen aux commissaires, même s'il ne peut pas en proposer (art. I-26/4). Comme avant, il peut dire « non » aux lois, mais il ne peut toujours pas en prendre l'initiative (art. I-26/2). Mais peut-il censurer la commission ? Cette idée, j'ai trouvé super quand j'ai lu l'article I-26/8, parce que la menace de censure peut être un contrôle de nos élus sur la Commission. Mais 314 articles plus loin, j'ai été très déçu quand j'ai compris que la censure, ce n'était pas quand il y avait mécontentement contre la politique de la Commission, mais seulement pour une affaire de mauvaise gestion (art. III-340). Et les ministres du Conseil c'est pareil : responsables devant personne. Ça, ce n'est pas Montesquieu et sa séparation des pouvoirs.

Il y a autre chose qui me plaisait, c'est le droit d'initiative populaire. Par exemple si nous, les citoyens, on veut faire une europétition pour changer tout ça. Bien sûr, je pourrais toujours comme avant (art. II-104) écrire au parlement européen pour donner l'idée d'une bonne loi, sauf que le Parlement n'a pas le droit de la présenter. Mais j'ai espéré, quand j'ai vu la nouvelle europétition adressée à la Commission : il faut être un million de plusieurs pays, c'est beaucoup mais on y arrivera. Mais j'ai de nouveau été déçu quand j'ai lu l'article I-47/4, parce que la pétition qu'ils ont prévue, c'est seulement « aux fins de l'application de la Constitution », ça ne peut pas servir à autre chose, par exemple à empêcher la marchandisation des services publics, ce serait hors sujet ! Et même si on trouvait moyen d'éviter le « hors sujet », de toute manière la Commission n'est pas obligée, elle est seulement « invitée » à s'en saisir, elle peut la mettre dans un tiroir. C'est vraiment du pipeau, tu vois. Je ne comprends pas qu'il y en ait qui disent que ça permettra aux citoyens de changer les choses.

Dans la Constitution, je n'ai trouvé nulle part le mot « nation » (avec ou sans État, peu importe), je crois qu'ils ont oublié. Je n'ai rien vu non plus sur la souveraineté des citoyens. Il paraît qu'il y aura un ministre des Affaires étrangères de l'Union. C'est curieux, ça, un ministre quand il n'y a pas de vrai gouvernement politique, mais surtout, je n'ai pas compris la différence avec le « Monsieur PESC » qui a complètement disparu depuis qu'il y a eu des problèmes, avec la guerre contre l'Irak.

En revanche, j'ai bien compris que tous les États devraient « améliorer progressivement leur capacité militaire » (art. I-41/3), même si ça coûte très cher. Avec la menace des États-Unis de Bush, c'est vrai on sait jamais. Mais alors, pourquoi faut-il que tous les « engagements et la coopération en ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Otan » (art. I)41/7), qui est dirigée par un général américain ? L'Otan, c'est une institution européenne, avec ce traité ?

Dis, si demain la majorité du peuple français élit de nouveau un gouvernement de gauche, et que ce dernier veut

faire un grand service national de l'eau, pour en finir avec les hausses de prix, les corruptions dans les communes, comment fera-t-il ? C'est inconstitutionnel. S'il veut maintenir le prix unique du livre, qui permet à des petites librairies de tenir le choc face aux mastodontes, comment fera-t-il ? C'est inconstitutionnel. S'il veut diminuer les dépenses militaires, pour faire plus de recherche civile ? C'est inconstitutionnel. S'il veut garder le monopole de la SNCF et de la Poste, s'il ne veut plus que EDF et GDF soient des sociétés anonymes mais redeviennent des entreprises publiques ? Tout ça, c'est inconstitutionnel. Si une commune veut empêcher des supermarchés partout parce que ça ruine les petits commerçants et désertifie les quartiers, je crois bien que ça sera cassé à cause de leur « concurrence libre et non faussée ». Si un ministre écologiste veut organiser le passage graduel à l'agriculture biologique, c'est inconstitutionnel puisque ça diminuera la productivité. Si des gouvernements socialistes en France, en Allemagne, en Espagne, au Portugal, veulent créer une entreprise publique européenne de chemins de fer ? C'est inconstitutionnel, de nouveau à cause de la « concurrence ».

Tu vois, cette constitution, ce n'est pas un simple cadre politico-juridique général permettant d'organiser la démocratie en Europe, ce n'est pas un compromis entre gens raisonnables. C'est un programme très précis pour tous les gouvernements de l'Union et pour l'Union elle-même, néolibéral, de choc, de droite, des secteurs du capitalisme financier qui veulent sans cesse pousser plus loin l'avantage qu'ils ont pris depuis une quinzaine d'années partout dans le monde.

En vrai, ces gens-là ne sont pas pro-européens, ils sont pro-espace d'affaires, c'est pour ça qu'ils veulent que la Banque centrale européenne ne pense qu'à la stabilité de l'euro et ne soit pas gênée par les élections (art. I-30/1-3). Les banquiers, ils n'aiment pas les élections et le contrôle populaire, c'est normal, mais crois-tu que la Constitution doit les aider dans leurs défauts ? Et en plus, alors qu'ils ont déjà la liberté complète de circulation des capitaux dans l'Union, ils l'ont même prévue pour les paradis fiscaux (art. IV-440/6c).

Je sens bien qu'on s'apprête à m'exproprier en grande partie de mon droit de vote. Parce que, imagine qu'on élise - je dis pas Hollande, puisque lui, maintenant, il est d'accord - Laurent Fabius qui est un peu de gauche en ce moment, ou Jean-Luc Mélenchon qui est très en colère, Marie-Georges Buffet qui dirige le PCF, ou Yves Salesses l'antilibéral, ou même Olivier Besancenot le facteur trotskiste ? On a le droit, non ? Mais même s'il était élu, le facteur, il ne pourrait pas faire la politique pour laquelle on l'aurait élu. Ça serait anticonstitutionnel. Et si, dans cinq ans, on élit un nouveau parlement européen complètement différent, il ne pourra rien changer non plus ! Rien ! C'est maintenant qu'il faut empêcher ça.

Moi, je revendique le droit de me prononcer sur le principal. Des gens du « oui de gauche », m'ont dit que ce n'est pas ce traité qui a créé le néolibéralisme, qu'il n'y a rien de nouveau sur ce plan. Je vais te surprendre : je suis d'accord avec eux, ce traité, sur le fond, n'est pas très nouveau. Simplement, il est de durée illimitée, pas comme les autres, et très difficilement amendable (unanimité à 25 États). Mais surtout : OK, l'Europe est néolibérale. Est-ce que tu es d'accord pour en conclure que ce n'est plus la peine d'en discuter, qu'il faut donc... continuer comme ça ? En effet, malgré ce que dit la propagande du « Oui », le vrai vote qu'on va avoir, ce n'est pas « pour ou contre l'Europe », on nous demande si on est pour ou contre ce texte-là, pour ou contre l'idéologie de la « concurrence libre et non faussée » comme principe de base de l'organisation européenne.

Est-ce que je dois dire « oui » parce que le Parlement européen a gagné 0,3 % de pouvoir effectif en plus, en oubliant carrément la continuation du néolibéralisme pour cinquante ans ? Et il va en faire quoi, le parlement, de cette petite avancée, puisque lui aussi doit évidemment respecter la Constitution ? Le débat qu'on a ne porte-t-il pas sur la nature même de l'Europe qu'on veut construire ? Ils essayent de nous cacher que c'est ça, le vrai enjeu.

Je suis de gauche, et je veux voter à gauche. Sûr qu'on doit faire des compromis. Mais un compromis, ce n'est pas une compromission. Je ne peux pas voter à droite, tu comprends ? Je refuse totalement l'idée qu'il n'y aurait qu'une seule manière de construire l'Europe, la néolibérale, la droitnière.

Je revendique d'être consulté sur le contenu politique du traité, et pas seulement sur une vague idée de l'« Europe ». Je revendique que les peuples puissent être consultés régulièrement sur les politiques à suivre par leurs gouvernements respectifs, et que tout ne soit pas ficelé d'avance pour des décennies. Si le Non l'emporte, rien ne sera réglé : ça ne fera pas de miracle et on restera dans le très mauvais traité de Nice (que tes copains ont approuvé, pourtant) jusqu'en 2008-2014 selon les domaines. Mais ça voudra dire que les citoyens ont le droit de discuter vraiment du contenu, et pas seulement de l'« Europe » en général. Bien sûr, il ne faudra pas faire une « convention Giscard bis », ça ne donnerait pas de meilleur résultat. Il faudra faire des élections européennes, et c'est le parlement qui deviendra constituante, comme je te disais au début de ma lettre.

Tu vois, cette campagne électorale où on n'élit personne, elle a déjà eu un avantage. J'ai participé à des tas de réunions, où on voit des gens qui ne venaient jamais et qui discutent politique comme je ne l'avais plus vu depuis, disons, 1981-83. Ce n'est plus comme en 1992 avec Maastricht, les gens voient bien qu'en France ou en Europe, maintenant c'est la même chose, c'est pas séparé. Ils veulent sanctionner Chirac et la Commission, ils ont compris qu'avec tous les transferts de souveraineté, c'est en gros pareil. Au-delà du référendum, ça aura au moins eu l'avantage de renforcer un mouvement social profond, unitaire, de résistance au néolibéralisme. Et ce mouvement social, je suis sûr que tu ressens de la sympathie pour lui, parce que tu partages avec moi le « ... de gauche ».

Mais, dis-moi, en votant « oui », crois-tu que tu aides ce mouvement social ? De quel côté te places-tu dans cette bagarre titanesque qui commence et qui va enfler rapidement en Europe si le « Non de gauche » français l'emporte ? Tu as vu, déjà le gouvernement hollandais cherche à supprimer son référendum (trois jour après le nôtre) car il ne sait pas comment changer de peuple puisque son peuple qui veut voter « non » ne lui plaît plus !

Mais nous, le peuple de gauche, va-t-on se laisser faire ? Il faut qu'on discute, viens aux réunions des comités du Non, personne ne t'y jetera la pierre. Tu verras, nous, on cause vraiment du contenu de la Constitution, on n'arrête pas de l'étudier, même si c'est em... comme tout. Et si tu veux, viens à la soirée du « cinéma pour le Non » du 10 mai à Utopia, et viens aussi écouter - juste écouter ! - au grand meeting européen unitaire du jeudi 26 mai à Bordeaux-CUB, pour le « Non de gauche ». En tout cas, on se cause lors de la prochaine grève ?

## Le « Non de gauche » en Gironde

Comité girondin pour le Non de gauche au TCE c/o ACDI, 3 rue Bertrand de Goth, 33800-Bordeaux Courriel : francisdaspe314@hotmail.com Site (en construction) : <http://www.nondegauche33.org>

Comité talençais pour le Non de gauche Josiane Meynard, 05 56 37 04 46, josianemeynard@aol.com ; Anne-Claire Gascoin, 05 56 80 13 10, ac.gascoin@wanadoo.fr ; Jean-Michel Grenèche, grenechejm@free.fr

Site national : <http://www.appeldes200.net>